

Observation 75 du 28/02/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Brion qui, contrairement aux dires du promoteur nuira à la qualité de l'air.

« Le projet éolien des Mignaudières 2 n'aura pas d'impact sur la qualité de l'air, puisqu'il n'est à l'origine d'aucun rejet. Il sera en revanche indirectement à l'origine d'une amélioration de la qualité de l'air, grâce à l'évitement d'émissions de CO2 par la production d'une énergie renouvelable ».

1. Ce projet aura un impact sur la qualité de l'air : les phases d'acheminement des pièces et de travaux devraient être prises en compte avec l'édition d'un bilan carbone.
2. Le bilan carbone est d'ailleurs catastrophique si on comptabilise celui engendré par les centrales à énergie fossile, indispensables pour compenser l'intermittence des éoliennes (car les centrales nucléaires ne sont pas assez réactives pour absorber ces fluctuations, d'où la nécessité de maintenir, voire augmenter les centrales à énergie fossile)

En conséquence, pour la préservation de la nature, merci de rendre un avis défavorable.

Eric MARTINET